

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G-C. VISCI, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, S. VALLON, É. DAVID-CAVAZ, M-F. ORTHOLAND, D. BALME, T. LE FORESTIER, C. SCORDEL, V. UVIETTA, R. BOUVIER, D. FLEURY,

EXCUSES : G. LAYDEVANT (Pouvoir à Mylène SIBILLE), R. CONTARD (Pouvoir à Joël BRAISAZ), D. METZGER (Pouvoir à Marianne FOUILLÉ), T. LE FORESTIER (Pouvoir à Valérie CAZAUX).

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : Valérie CAZAUX

Convocation du 24 septembre 2025

OBJET: RESSOURCES HUMAINES
MODIFICATIONS DE POSTES AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Madame le Maire rappelle que :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des emplois mis à jour suite au conseil municipal du 24 juin 2025 ;

Considérant qu'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe est vacant depuis 2023 suite à la réorganisation du service administratif,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 8 juillet 2025 relatif à la suppression de ce poste,

Considérant les propositions d'avancements de grade de l'année 2025 émise par le centre de gestion de l'Isère ;

Madame le Maire propose ainsi à compter du 1^{er} octobre 2025, :

- La suppression du poste d'adjoint administratif principal complet n° A6,
- La suppression du poste d'adjoint technique à temps complet n° T4
- La suppression du poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet n° J13
- La suppression du poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet n° J14 (82.85 %)

- La création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet n° T4
- La création du poste d'agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelle à temps complet n° J13
- La création du poste d'agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelle à temps non complet n° J14 (82.85 %)

Sur le rapport de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve :
- La suppression du poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet n° A6 ;
- La suppression du poste d'adjoint technique à temps complet n° T4 ;
- La suppression du poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps complet n° J13 ;
- La suppression du poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles à temps non complet n° J14 (82.85 %) ;

- La création du poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet n° T4 ;
- La création du poste d'agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelle à temps complet n° J13 ;
- La création du poste d'agent territorial spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelle à temps non complet n° J14 (82.85 %) ;

- Approuve le tableau des emplois ainsi modifié et présenté en annexe.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

Le Maire,
Cécile CURTET
Le 30 septembre 2025



Détail des votes :

- Pour : Unanimité
- Contre:
- Abstention: